

Département de l'INDRE  
Arrondissement de LA CHATRE

REPUBLIQUE FRANÇAISE



## DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Nombre de membres en exercices	13
Nombre de membres présents	9
Nombre de suffrages exprimés	11
Nombre de pouvoirs	2
Date de convocation	09/03/2026

L'an deux mille vingt-six, le 09 mars, 18 heures 30,  
Le Comité Syndical s'est réuni, sous la présidence de  
**M. François BUFFETEAU, Président,**  
Au siège du SIAAC à MONTGIVRAY

**2026-05**

**Étaient présents :** Messieurs, Frédéric BOULBON, François BOUQUEREAU, François BUFFETEAU, Jean-Yves DUSSAULT, Luc HURBAIN, Éric LAMBERT, Jean-Claude MONNET, Philippe SAVY et Philippe YVERNAULT.

**Excusés :** Madame Agnès ROBIN, Monsieur Bernard Girault, ainsi que Madame Marie-Laure LEUILLET représentée par Monsieur Jean-Yves DUSSAULT et Monsieur Patrick JUDALET représenté par Monsieur François BUFFETEAU.

Il désigne M Jean-Yves DUSSAULT, secrétaire de séance

### **Objet : DÉLIBÉRATION PONCTUELLE PORTANT CRÉATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE À UN BESOIN LIÉ A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ**

(EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.332-23-1° DU CODE GENERAL DE LA FONCTION PUBLIQUE)

Le Conseil Syndical du SIAAC ;

**VU** le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-23-1° ;

**Considérant** qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir la gestion des dossiers budgétaires et de subvention ;

Sur le rapport de Monsieur le Président et après en avoir délibéré ;

### **DÉCIDE**

la création à compter du 01/04/2026 d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'Adjoint administratif de la catégorie hiérarchique C à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 17 h 30

Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 1 mois (12 mois maximum pendant une même période de 18 mois) allant du 01/04/2026 au 30/04/2026 inclus.

Il devra justifier d'une expérience dans le domaine administratif des services publics.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 381 du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Envoyé en préfecture le 16/03/2026  
Reçu en préfecture le 16/03/2026  
Publié le  
ID : 036-200000263-20260309-DEL2026\_05-DE

Secrétaire de séance  
Jean-Yves DUSSAULT



Président  
François BUFFETEAU



Certifié exécutoire compte tenu  
de la transmission en sous-préfecture le 16/03/2026  
Et de sa publication le 16/03/2026